



## **DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE**

**A LA**

**NEUVIEME CONFERENCE D'EXAMEN DES ETATS PARTIES**

**A**

**CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES**

**(Genève, du 28 novembre au 16 décembre 2022)**

## **Monsieur le Président,**

La délégation ivoirienne salue la tenue de la 9<sup>e</sup> Conférence d'Examen de la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques et à Toxines et vous félicite pour votre brillante élection à la présidence de cette Conférence ainsi que pour la façon remarquable avec laquelle vous conduisez nos travaux en dépit des difficultés de tous ordres.

Mon pays tient à vous assurer de sa pleine disponibilité à vous accompagner personnellement ainsi que votre Bureau pour la parfaite réussite de votre mission.

## **Monsieur le Président,**

La pandémie liée au Corona Virus qui a drastiquement impacté et même paralysé notre société tout entière dans ses différentes composantes a permis à tous les pays du monde de réaliser l'ampleur du chaos que connaîtrait l'humanité en cas d'utilisation délibérée d'agents biologiques ou toxines comme armes de guerre.

Pis, les groupes terroristes qui sont sans loi ni foi savent désormais, plus que jamais que les armes biologiques ou à toxines constituent l'une des plus grandes vulnérabilités à exploiter pour mettre à mal les populations, les biens et l'environnement de toute la planète.

Face à cette menace inclusive, devenue réelle et permanente depuis l'avènement du COVID-19, seule la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques et à Toxines demeure la réponse collective appropriée.

Au moment où nous nous apprêtons donc à examiner ses dispositions, il importe de mesurer notre responsabilité dans l'avenir de l'humanité.

Des lors, au-delà des divergences idéologiques et politiques ainsi que des intérêts de toute nature, somme toute légitime, chaque Etat se doit de privilégier la cause commune en œuvrant sincèrement et activement pour la paix et à la sécurité internationales car cette arme ne connaît ni frontières, ni race, ni religion, ni culture. Elle tue, même son utilisateur.

C'est dans ce cadre que, la Côte d'Ivoire s'acquitte régulièrement de ses obligations en vertu de ce traité à travers la désignation d'un point focal national, l'adoption de la Loi relative à la mise en œuvre de la Convention, le 15 septembre 2022, la soumission du Rapport Annuel sur les Mesures de Confiance et le paiement de ses contributions annuelles.

## **Monsieur le Président,**

Fidèle à sa légendaire tradition de paix, mon pays qui n'a pas été épargné par les velléités des groupes terroristes, veille scrupuleusement à la circulation en toute sécurité et sûreté des agents biologiques et des toxines, en vue de leur utilisation à des fins pacifiques, notamment médicales et pharmaceutiques.

La Côte d'Ivoire assure de sa pleine disponibilité à soutenir toute initiative bilatérale ou multilatérale visant à renforcer les dispositions de la Convention en vue d'un désarmement biologique effectif et d'une non-prolifération active des agents biologiques et des toxines.

C'est à ce prix que l'on réussira à faire passer la peur et la terreur qui assaillent le monde entier en particulier depuis la pandémie liée au Corona Virus et à créer un climat de confiance et de sécurité pour tous.

## **Monsieur le Président,**

Pour conclure, mon pays voudrait vous renouveler ses sincères félicitations et vous réitérer son engagement et son vœu pour un franc succès de cette Conférence.

**Je vous remercie**

